

Concours de plaidoiries inédit au collège Letot

La 7^e édition du concours de plaidoiries s'est bien déroulée au collège Letot, du 15 au 22 juin. Les élèves se sont pour la première fois exprimés individuellement et en vidéo.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi la crise sanitaire a-t-elle bien failli avoir raison du concours de plaidoiries du collège Letot ?

L'an dernier, pour la première fois de son existence, ce concours s'est déroulé dans une véritable salle de justice... Celle de l'ancien tribunal, reconstituée dans le musée d'art et d'histoire Baron-Gérard. Mais cette fois-ci, cette prise de parole en public, à l'extérieur du collège, était impossible.

« **Le concours a finalement eu lieu entre le 15 et le 22 juin**, souligne Séverine Grihault-Catherine, professeure de français, à l'initiative de ce projet dans l'établissement. **Les élèves de deux classes avaient commencé à travailler sur le sujet depuis octobre. Après l'ancien tribunal, les collégiens avaient prévu de travailler à la médiathèque. Leurs textes étaient écrits, quand le confinement a commencé.** »

Comment s'est déroulé ce concours ?

Cette fois-ci, plus question de réunir un jury, même au sein de l'établissement. Les plaidoiries sont donc présentées sous forme de vidéo. « **Elles étaient visibles par tout le personnel du collège qui pouvait voter, tout comme des représentants d'Amnesty international**, poursuit Séverine Grihault-Catherine. **Nous avons utilisé le même outil internet que celui employé pendant les cours à distance.** »

Si la plupart des élèves ont quand même pu s'exprimer devant leurs camarades de classe, d'autres ont envoyé leur plaidoirie sous forme de fichier vidéo, enregistré depuis chez eux.

Quel est le but de ce concours de plaidoiries ?

L'intérêt de ce concours n'est certes pas de susciter des vocations de juristes ou de tribuns, mais bien d'inviter les élèves à travailler leur oral. Et cette année, les élèves n'ont pas démerité. « **Contrairement aux précédentes éditions, ils ont dû s'entraîner seuls chez eux, en plein confinement** », souligne Séverine Grihault-Catherine.

Pour les collégiens, réunis par équipe de deux ou trois, l'exercice était difficile. Les élèves devaient à la fois montrer leur force de persuasion, et prouver qu'ils maîtrisent toutes les informations réunies. Et là encore, il est moins évident de plaider seul, devant une caméra, avant que cette vidéo ne soit montée et vue par le jury.

Quels ont été les thèmes abordés ?

Comme chaque année, les élèves choisissent des sujets qui évoquent violence, répression et discrimination, tout autour de la planète et parfois en France. Leurs plaidoiries portent sur les usines à bébés, la violence à l'encontre des noirs aux États-Unis, celle dont sont victimes les homosexuels en Russie ou des enfants contraints de se prostituer en Asie. « **Les élèves ont joué le jeu et trouvé de bonnes choses**, insiste leur professeure. **Ils étaient contents de plaider et se sont même habillés en rapport, pour l'occasion. Cette plaidoirie sera leur unique oral de l'année scolaire.** »

Qui sont les lauréats ?

La remise des prix s'est déroulée vendredi, dans les classes du collège Letot. En 3^e C, le premier prix *ex aequo* a été attribué à Nathanaëlle Scelles et Anne Joineau pour « La Chine a-t-elle plagié George Orwell ? », ainsi qu'à Timo Nogier, Aloys Agut et Gaspard Coevoet pour « Violences noires, Policiers blanchis ». En 3^e D, le lauréat est Eric Dufloux, pour « Être ou ne pas être autiste ».

Éric MARIE.



Le concours de plaidoiries du collège Letot a résisté à la crise sanitaire, avec la participation de deux classes et de 52 élèves, pour une édition avec des règles modifiées. D. R.